



PRESIDENT DU CLUB
Mr VERMET Eric
16 chemin des pêcheurs
89500 MARSANGY
TEL : 06.70.75.57.65

HORAIRES ET TARIFS 2024/2025

2014 à 2018

LE MERCREDI DE 17 H 00 A 18 H 30

LE VENDREDI DE 17 H 30 A 19 H 00..... 165,00 EUROS

2013 et avant

LE MERCREDI DE 18 H 30 A 20 H 00

LE VENDREDI DE 18 H 45 A 20 H 15..... 165,00 EUROS

BABYS (2019/2020/2021)

LE MARDI DE 18 H 45 A 19 H 30..... 100,00 EUROS

LIEUX D'ENTRAINEMENTS

ROGER TREILLE (vers le stade de foot)

DOCUMENTS A NOUS FOURNIR POUR UN DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET :

- La fiche de renseignements remplie,
- Le coupon réponse du règlement intérieur du club,
- L'autorisation parentale signée,
- L'autorisation de prise de photo signée,
- Questionnaire medical.

Les chèques, espèces, bons CAF du département, coupon ANCV, pass sport sont acceptés.
Possibilité de payer en trois fois (tous les chèques à l'inscription avec les dates de remise, en espèce la totalité).

REMISE SUR LES COTISATIONS

Remise de 10% pour 2 enfants inscrits

Remise de 20% pour 3 enfants inscrits

INSCRIPTIONS

Le dossier complet d'inscription sera à remettre aux membres du bureau uniquement (et pas aux entraîneurs pour éviter de gêner l'entraînement) dernier délai le **27 septembre 2024**

***** TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE *****

Règlement à établir à l'ordre de : **AVENIR DE PARON GYMNASTIQUE**

REGLEMENT INTERIEUR

L'organisation des programmes d'entraînement ainsi que les jours et heures sont fixés par les entraîneurs en début de saison en fonction de leur emploi du temps, (il faut savoir que toutes les personnes du club sont TOUTES BENEVOLES).

LES GYMNASTES :

- Sont tenues de fournir le questionnaire medical,
- De régler la cotisation,
- Tout comportement incorrect de l'enfant ou parent peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion sans remboursement de la cotisation,
- Sont tenues de veiller à leur hygiène

LA COTISATION COMPREND :

- L'affiliation à la FFG,
- L'assurance,
- La cotisation de la région,
- La cotisation du département,
- L'inscription aux compétitions,

Aucune cotisation n'est remboursable en cas d'absence du gymnaste, sauf si l'arrêt des cours est justifié par un certificat médical. Dans tous les cas, les dépenses engagées par le club pour l'affiliation du gymnaste à la FFG, la cotisation régionale et l'assurance ne seront pas remboursées.

LA TENUE D'ENTRAINEMENT :

Short, tee-shirt ou justaucorps.

MISE EN PLACE DU MATERIEL :

Toutes les gymnastes doivent aider les entraîneurs à mettre en place le matériel nécessaire à l'entraînement, le ranger à la fin des cours.

L'ENTRAINEMENT :

Les gymnastes doivent être à l'écoute des consignes de leur entraîneur et ne pas faire qu'entrer et sortir de la salle d'entraînement sans raison valable. Toute gymnaste absente lors d'un entraînement et quel que soit la raison (malade, vacances...) doit impérativement prévenir son entraîneur.

Pour les babys : merci de prendre les dispositions nécessaires pour un bon déroulement de l'entraînement (ex : pipi, avant le début de la séance).

COMPETITIONS :

Toute compétition engage des frais d'inscription par le club. La gymnaste doit informer son entraîneur le plus tôt possible en cas d'absence à une compétition, car son absence peut

entraîner une disqualification de l'équipe dont elle fait partie. **La gymnaste qui n'aura pas prévenue en temps et en heure devra payer l'amende.**

LES VESTIAIRES :

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'oubli dans les vestiaires.
Nous rappelons que les vestiaires sont réservés aux gymnastes, les parents non pas l'autorisation d'y rentrer.

EN CAS D'ACCIDENT :

Les entraîneurs prendront les dispositions nécessaires et préviendront immédiatement les urgences, les parents ou tuteur légal.

Les parents ne doivent pas laisser les enfants au gymnase sans s'assurer de la présence de leur entraîneur. Dans le cas contraire la responsabilité du club ne sera pas engagée.

Le club se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription d'une ancienne gymnaste ou entraîneur pour non respect du règlement.

Les entraînements sont assurés par des entraîneurs diplômés, ainsi que des entraîneurs en **FORMATION.**

Il est demandé aux parents de venir chercher les enfants aux heures prévues, (les entraîneurs ne sont pas tenus d'attendre l'arrivée des parents).

Il est interdit de porter des bijoux à l'entraînement et en compétition.

Les gymnastes qui n'auront pas remis les documents obligatoires à la date prévue n'auront pas l'autorisation de faire de la gymnastique.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature des parents ou du titulaire légal (suivi de la mention « lu et approuvé »)

FICHE DE RENSEIGNEMENT 2024/2025

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :.....
ADRESSE :.....
CODE POSTAL.....VILLE.....
DATE DE NAISSANCE :.....
NOM DES PARENTS OU DU TUTEUR LEGAL :.....
TEL PORTABLE :MERE.....PERE.....
ADRESSE MAIL :MERE.....PERE.....
PROFESSION DES PARENTS : MERE..... PÈRE.....
A DEJA FAIT DE LA GYMNASTIQUE :.....OUI.....NON.....
SI OUI : DANS QUEL CLUB.....
COMBIEN DE TEMPS.....

Votre enfant participe aux compétitions le justaucorps du club est obligatoire.

De plus, vous vous engagez à présenter votre enfant à la compétition, en cas d'absence votre enfant devra obligatoirement présenter un certificat médical avant la compétition, sinon sans justificatif valable l'amende sera payée par les parents.

En cas d'urgence, préciser le nom de la personne à joindre en priorité, ainsi que le numéro de téléphone.....

Si votre enfant a un problème de santé, traitement ou autres il est indispensable de prévenir les entraîneurs afin de gérer au mieux la situation.

Signature des Parents
Ou Tuteur Légal

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)représentant(e) Légal(e), de
l'enfant..... né(e) le.....

autorise/ n'autorise (*) pas le club à prendre toutes les dispositions nécessaire en cas
d'accident survenu à mon enfant....., pendant les
entraînements ou lors des déplacements en compétition.

N° de Sécurité Sociale

.....

autorise/ n'autorise pas (*) mon enfant à quitter seul la salle d'entraînement.
(*) Rayer la mention inutile

AUTORISATION DE PHOTOS

autorise/n'autorise pas l'Avenir de Paron section gymnastique à prendre des photos.
et à les mettre sur le site internet du club et les différents réseaux sociaux.

Date :

Signature des parents (suivi de la mention "lu et approuvé")